

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1932-1933)
Heft: 25-26

Bibliographie: Bibliographie
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

◆ ASSOCIATION DES LOUEURS DE FILMS EN SUISSE ◆

Assemblée du 11 octobre 1932, à Berne

La séance est ouverte à 15 h., sous la présidence du Dr Egghard. 23 membres sont présents ou représentés.

Ce sont : Pandora Films (Dr Egghard), Osso Films (Palivoda), Monopol Films (Kady), Metro-Goldwin-Mayer (Lambert), Emelkafilms (Rosenkrantz), Exclusivités Lansac (Thorel), Office Ciné (Verrey), Warner Bros (Salberg), Unartisco (Thorel), Gd. Prod. Linder (Linder), Comptoir Cinématographique (Dubois), Bourquin Films (Bourquin), Radio Ciné (Salberg), Syndikat Films (Ramseyer), Films Haïk (Ballmer), Elite Films (Vassalli), Fox Films (Reyrenns), Distributeur (Rappaport), Interna Films (Støhr), Eos Films (Reinegger), Films Parlants (Thorel), Cinévox (Weber), Pathé Films (Monnier).

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre, à Genève, est approuvé.

* * *

Une demande d'admission, présentée par M. Steffen, de Corcelles, est retirée, ce dernier ayant remis ses films en exploitation à un des membres de l'Association.

Ensuite de la réclamation formulée par l'Association auprès de l'Association Cinématographique de la Suisse romande, concernant les mauvais payeurs, cette dernière a adressé une circulaire à chacun de ses membres, circulaire dont tout loueur trouve un duplicata à sa place. La discussion concernant les avantages et les désavantages de cette convention, amène un débat mouvementé. Il est décidé de ne livrer aux exploitants que contre remboursement, à quelques exceptions près..

Il est décidé que toute livraison de films, à partir du 1er novembre 1932, sera faite soit contre remboursement, soit contre paiement à l'avance, à l'exception des cas ci-après prévus :

1. En cas de réexpédition directe d'un client à un autre. Dans ce cas, le paiement devra être effectué d'avance ou par chèque.

2. Pour le cas où le film est projeté sans garantie et au pourcent ou compris dans une garantie globale, le second film ne pourra être livré qu'en cas de paiement du premier film.

3. Est considéré comme paiement à l'avance les effets acceptés, remis comme tels.

4. Sanctions seront prises contre tout membre-loueur ne respectant pas cet engagement. Ces sanctions seront sans recours.

Certains exploitants pourront être fournis sans que les mesures prévues pour les mauvais payeurs ne leur soient appliquées.

* * *

Divers. — Les maisons Dubois et Linder sont inscrites au Registre du commerce ; seule l'affaire Bourquin reste en suspens pour le moment.

* * *

Le litige intervenu entre la M.-G.-M. et la direction du Caméo, au sujet de la location du film « Tarzan », est soumise à une commission de trois membres, composée de MM. Reyrenns, Støhr et Rosenkrantz.

* * *

Une proposition tendant à établir des prix minima sera discutée lors de la prochaine assemblée du 8 novembre 1932.

La plainte de M. Zaugg, de Soleure, contre les salles de Derendingen et de Grenchen, concernant « Zwei Schlager Programm », est reportée à la prochaine assemblée.

Séance levée à 19 h. 30.

Cinéma et bienfaisance

Un enfant d'Aubonne, M. Edmond André, buraliste postal, à Môtiers, offre chaque année, au Casino d'Aubonne, aux écoliers de cette ville, une séance cinématographique. C'est devant un nombreux public que le beau film sonore en couleurs Dassan ou L'île aux Pingouins, célèbre reportage de Karton, a été projeté, ainsi que Les Millions de Drussilla, comédie dramatique.

383 écoliers d'Aubonne et des villages voisins ont assisté à la séance de l'après-midi.

Le bénéfice a été réparti comme suit : Ecoles primaires, pour une course, Fr. 70.— ; Collège d'Aubonne, Fr. 30.— ; Société des Conférences, Fr. 45.— ; Troupe des éclaireurs (don), Fr. 10.—.

Empressons-nous de féliciter chaleureusement M. Edmond André pour ce geste généreux ; il ne craint pas de venir chaque année depuis une localité éloignée pour apporter sa contribution à la joie de nos écoliers, au développement du Collège, aux conférences données gratuitement à Aubonne pour le développement intellectuel de ses habitants, sans oublier les petits éclaireurs.

Bibliographie

Reçu *L'Illustré* qui, dans le numéro du 3 novembre, présente en deux belles pages illustrées de photos : « La Nuit du Carrefour », film raconté par notre rédactrice en chef.

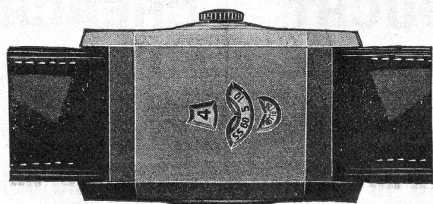
* * *

Nous signalons à nos lecteurs la revue *Paris-Magazine*, contenant un article sur « La Marche au Soleil », avec photos extraites du film, et une nouvelle, « Le Homard à l'Américaine », signée : — coïncidence ? — Fancy.

L'ABONNEMENT

à L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE
ne coûte que **Fr. 5.—** par année

La



PRIX SPÉCIAL **Fr. 22.50**

AVEC BRACELET
CUIR TRESSÉ

des Cinégraphistes suisses !

LE DERNIER CRI DU JOUR... ELEGANTE... GARANTIE

FABRIQUE D'HORLOGERIE „OGIVAL“ R. BRANDT, RUE DU DOUBS 75, LA CHAUX-DE-FONDS